



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-174

**Objet : - Ajournement de l'examen de demandes de subvention aux associations
—Thématique Pêche.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention de l'association « L'Amicale des plaisanciers du Carbet » ;

Considérant l'avis émis par les membres de la commission mixte Subventions Finances, le 28 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'ajourner l'examen de la demande de subvention suivante :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Financement demandé	Observations
L'Amicale des plaisanciers du Carbet	4 ^{ème} édition du Koud'Zin-Concours de pêche	6 500,00 €	Ajourné aux motifs suivants : Intérêt de l'action pour le territoire non défini ; Nécessité de présenter le bilan de l'action à la Commission pêche ; revoir le plan de financement ; revoir à la baisse la participation de CAP Nord Martinique.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président

Stamp: Communauté de Communes du Pays Nord Martinique, CAP Nord Martinique, Tél.: 0596 53 50 22, Fax: 0596 53 50 23

Signature: Bruno Nestor AZÉROT